



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 13 janvier 2026, le Règlement numéro 52-26 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026;

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 décembre 2025;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 16 décembre 2025;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 13 janvier 2026;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 14 janvier 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "ML".

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffièrre-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 52-26 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 14 janvier 2026.



Micheline Lavoie, greffièrre-trésorière adjointe